



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

PRESIDENT

Monsieur le Président
du Syndicat Apicole Départemental
de la Charente-Maritime
M. GIRAUDET Christian
1, rue des salines
17230 CHARRON

La Rochelle, le 24 août 2011

Ref/class : LS/CB/ n° J6

Siège Social

2 avenue de Fétilly
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél : 05 46 50 43 00
Fax : 05 46 34 17 64
larochelle@charente-maritime.chambagri.fr

Antenne Aigrefeuille

26 place de la République
17290 AIGREFEUILLE
Tél : 05 46 35 50 79
Fax : 05 46 35 51 23
aigrefeuille@charente-maritime.chambagri.fr

Antenne Jonzac

9 boulevard Gautret
17500 JONZAC
Tél : 05 46 48 10 79
Fax : 05 46 48 22 10
jonzac@charente-maritime.chambagri.fr

Antenne Saintes

3 boulevard de Vladimir
17100 SAINTES
Tél : 05 46 93 71 05
Fax : 05 46 97 20 08
saintes@charente-maritime.chambagri.fr

Antenne Saint-Jean d'Angély

12 boulevard Lair
17000 SAINT-JEAN D'ANGELY
Tél : 05 46 32 20 51
Fax : 05 46 32 44 53
stjean@charente-maritime.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Ayant lu avec intérêt votre courrier en date du 20 juillet dernier, je viens vous apporter quelques éléments de réponse.

Sur le fond tout d'abord, en tant qu'établissement public nous avons le devoir de faciliter l'accès aux informations que les pouvoirs publics proposent. C'est ce que nous faisons grâce aux supports divers et variés que nous utilisons auprès de nos ressortissants. Cette démarche est conduite de manière responsable et sans aucun prosélytisme.

Dans le cas cité dans ce courrier, il s'agit de faire modifier une décision prise par les services de l'état, je n'ai pas à juger du bien-fondé de votre position, n'ayant pas les éléments scientifiques pour le faire. Mais s'il s'avérait que ce produit soit retiré nous en ferions état en toute transparence.

Sur la forme, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime n'a pas à se positionner sur une telle question, par contre, compte-tenu du fait que des échanges entre apiculteurs et agriculteurs ont été organisés au niveau de la Chambre Régionale (échanges auxquels vous n'avez peut-être pas participé), il serait bien de porter cette question à ce niveau.

Sur un plan plus global, je tiens à vous rappeler que notre Chambre a investi quelques moyens pour faire en sorte que l'apiculture soit mieux prise en compte (articles, moyens humains), moyens que vous jugerez naturellement insuffisants, mais ceci est un témoignage de l'intérêt que nous portons à cette production et à votre profession (double page dans le dernier Chambre Info).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Luc SERVANT
PRESIDENT

Chambre d'agriculture
Charente-Maritime

Christian Giraudet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 181 700 014 00010
APE 9411Z

www.charente-maritime.chambagri.fr